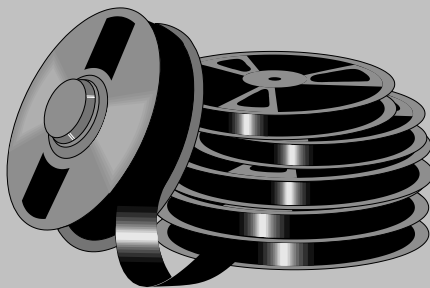


*Commission de contrôle
cinématographique de l'Ontario*

Rapport annuel 2012-2013



www.ofrb.gov.on.ca

Le 27 juin 2013

L'honorable Tracy MacCharles
Ministre des Services aux consommateurs
Édifice Mowat, 6^e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2013.

Le rapport dresse le bilan des fonctions et des responsabilités de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario en vertu du mandat qui lui est conféré par la *Loi de 2005 sur le classement des films* et présente les résultats d'exploitation de l'exercice financier.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Janet Robinson
Présidente

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

4950, rue Yonge, bureau 1B
Toronto (Ontario) M2N 6K1
Téléphone : 416 314-3626 Télécopieur : 416 314-3632
Site Web : www.ofrb.gov.on.ca

Table des matières

Rapport de la présidente	3
---------------------------------------	----------

La Commission et ses activités

Notre mission	6
Notre organisme	6
Types de comités	7
Classement des films.....	7
Justification du classement.....	8
Notre collectivité	9
Refus d'approbation.....	9

Bilan financier et bilan des activités	10
---	-----------

Présidence et membres de la Commission	12
---	-----------

Rapport de la présidente

La CCCO reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films* et le remplit en tant qu'organisme autonome relevant du ministère des Services aux consommateurs.

La mission de la Commission consiste à classer les films de façon à fournir aux membres du public des renseignements suffisants pour leur permettre de faire des choix éclairés pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Dans le but de réaliser notre mission au cours de l'exercice 2012-2013, nos activités quotidiennes ont répondu aux attentes et nous avons continué à respecter les délais de service escomptés.

Activités quotidiennes

En 2012-2013, la CCCO a classé 4 532 films, visionnant un total de 374 178 minutes de film. De plus, nous avons classé 1 951 films supplémentaires par documentation.

Au 31 mars 2013, la CCCO était composée de 21 membres représentant un bon échantillon de la population diversifiée de l'Ontario. En effet, 20 est le chiffre optimal pour assurer la cohérence des décisions prises en matière de classement. Nous devons continuer à maintenir l'équilibre entre les membres hommes et femmes, et à nous assurer que nos membres soient représentatifs de la province dans son ensemble.

Sur décision de la présidente, le classement des films de 35 mm continue d'être confié à des comités de trois membres. Les membres plus anciens travaillent individuellement (on parle de « comités » d'une seule personne) pour l'approbation des films destinés aux adultes. Des comités composés d'un ou de deux membres se chargent du visionnement des DVD et des vidéos grand public. Il y a eu 501 comités de visionnement, dont 293 se composaient d'une seule personne. Tous les membres continuent de recevoir une formation sur les lignes directrices régissant la

classification des films et le travail administratif nécessaire à la préparation des rapports sommaires.

La CCCO a poursuivi la mise à jour de son *Member Reference Manual*, un document conçu pour être facilement modifiable en cas de nouvelles politiques et procédures. Le secteur des films pour adultes demeure stable, de même que le nombre de refus d'approbation.

Les projections destinées à l'information du public continuent de connaître un grand succès auprès de la collectivité et des écoles de cinéma universitaires. Nous avons organisé 16 projections publiques qui ont attiré environ 297 participants.

Nous avons également poursuivi nos sondages dans le cadre des projections destinées à l'information du public pour mesurer l'efficacité de ce programme. Les résultats de ces sondages se trouvent à la page 11.

D'autre part, j'ai présenté plusieurs programmes de sensibilisation, notamment deux déjeuners-conférences, j'ai participé à un projet de film à Holy Family Catholic School, à Vaughan, à titre de juge et à une soirée dans le cadre d'une série de films du Huronia Museum, à Midland.

Nous avons dans le passé organisé un concours de films étudiants grâce auquel des films de messages d'intérêt public sont produits par des étudiants des écoles cinématographiques ontariennes et présentés en format numérique dans des cinémas de la province. L'objectif de ces messages était de faire connaître au public le système de classification des films et le travail de nos futurs cinéastes canadiens ainsi que leurs moyens novateurs d'expliquer notre système de classification des films. J'espère reconduire ce programme l'année prochaine, car il s'agit d'un outil précieux pour informer le public de ses choix.

ShowCanada est un salon annuel de l'industrie du cinéma organisé par l'Association canadienne des distributeurs de films. Les commissions provinciales de classement des films y ont d'ailleurs tenu leur réunion annuelle. Elles ont profité de l'occasion pour se rencontrer et discuter de leurs préoccupations communes et de

leurs initiatives. La réunion de 2012, à laquelle j'ai participé, a eu lieu à Winnipeg.

Nous avons tenu une réunion de la Commission le 22 juin 2012. Le docteur David Wolfe, Ph.D, président du Centre de toxicomanie et de santé mentale (programme pour les enfants) de RBC [CAMH], professeur de psychiatrie et de psychologie, OISE/Université de Toronto, rédacteur en chef d'un rapport sur l'abus et la négligence. Nous avons discuté de l'effet de la violence médiatique sur la jeunesse d'aujourd'hui et de la façon dont la violence affecte le cerveau.

Neil Hartung, avocat au service du Ministère, a été invité à donner des conseils au sujet de l'inceste dans le cadre du classement des films.

Objectifs de la présidente

En tant que présidente de la CCCO, mon premier objectif est de renseigner les consommateurs de l'Ontario. Il importe que la Commission fournisse aux membres du public suffisamment d'information pour leur permettre d'exercer des choix éclairés en matière de divertissement pour eux-mêmes, et surtout, pour leurs enfants.

Notre site Web avait déjà été agrandi afin de présenter le classement des films, des indications quant à leur contenu, ainsi que des points précis des observations formulées par le comité au cours du processus de classification. La brochure intitulée « Le choix est à vous » qui explique le classement des films et des jeux vidéos est également disponible dans notre site Web.

À l'avenir, nous entendons continuer à entretenir d'excellentes relations de travail avec l'industrie du cinéma et les autres commissions cinématographiques provinciales, à nous évertuer à améliorer notre site Web et à développer de nouvelles idées et de nouveaux projets, y compris les médias sociaux, aux fins de sensibiliser et de servir notre clientèle, la population de l'Ontario. Comme je l'ai déjà dit, j'espère reconduire le programme de messages d'intérêt public destiné aux étudiants universitaires.

J'envisage l'avenir avec confiance et j'ai la ferme intention de relever les nouveaux défis, de promouvoir l'éducation et de stimuler l'innovation.

La Commission et ses activités

Notre mission

La mission de la Commission consiste à classer les films de façon à fournir aux membres du public des renseignements suffisants pour leur permettre de faire des choix éclairés pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

La CCCO reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films* et le remplit en tant qu'organisme autonome relevant du ministère des Services aux consommateurs.

À quelques exceptions près, aucun film (long métrage/bande-annonce), y compris les vidéos et les DVD, ne peut être distribué ou présenté en Ontario sans avoir été classé au préalable par la CCCO.

En vertu de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, la CCCO examine et classe les films grand public. Elle est également chargée d'examiner et d'approuver les films à caractère sexuel pour adultes destinés à la distribution et à la présentation publique. En Ontario, les catégories de films (général, surveillance parentale recommandée, 14A, 18A et réservé aux adultes) sont définies par le Règlement 452/05 pris en application de la Loi.

Notre organisme

La CCCO est un organisme axé sur la collectivité et ses membres proviennent de diverses collectivités ontariennes. Il s'agit d'hommes et de femmes qui appartiennent à tous les groupes d'âge, qui proviennent de divers horizons ethniques et professionnels et qui ont des orientations sexuelles diverses.

Sur recommandation du ministre des Services aux consommateurs et du Conseil des ministres provincial, le lieutenant-gouverneur nomme par décret les membres pour un mandat de deux ans. Ce mandat peut être renouvelé pour trois ans, puis cinq ans, soit un maximum de dix ans au sein de la Commission.

Les membres travaillent 7,25 heures par jour, généralement quatre ou cinq fois par mois, et reçoivent une indemnité journalière.

Types de comités

Il y a trois types de comités de visionnement, chacun étant supervisé par un membre ayant plus d'ancienneté. Chaque type de comité remplit un rôle différent : La Commission et ses activités

Comité régulier :

Comité régulier : Ce comité se compose d'un à trois membres.

Les membres tentent de s'entendre sur le classement, mais il arrive parfois que l'un d'eux s'oppose au classement attribué; ce membre peut alors demander l'intervention d'un comité supplémentaire.

Comité supplémentaire : De deux à quatre membres de la Commission visionnent le film. Les résultats du comité régulier et du comité supplémentaire sont combinés, et la majorité l'emporte. Comme ce processus est lancé par un membre, il ne coûte rien au distributeur. Nous estimons que ce type de comité fait partie de notre programme interne d'assurance de la qualité.

Comité d'appel : Ce comité est sollicité et payé par le requérant qui n'est pas d'accord avec la décision initiale de la CCCO. Il est composé de trois à cinq membres qui n'ont pas encore vu le film en question. Sa décision quant au classement ou à l'approbation du film est finale, sous réserve de l'objection du directeur, qui a le droit d'exiger un réexamen de la décision.

Un film controversé soumis à ces trois comités peut arriver à être visionné par 12 membres de la Commission.

Réexamen :

Aux termes de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, le directeur peut soumettre un film, y compris un jeu vidéo, à la Commission ou demander à une

personne qui distribue, présente ou offre de distribuer ou de présenter un film ou un jeu vidéo à la Commission en vue de réexaminer la classification ou l'approbation, ou de déterminer si un film s'y soustrait. Dans un tel cas, aucuns frais supplémentaires ne seront exigés du requérant et du comité composé d'un minimum de trois membres qui n'ont pas encore vu le film en question. La décision du comité est définitive.

Classement des films

Les membres de la CCCO examinent la nature générale de l'intégrité du film dans son ensemble, et le classifient en s'appuyant sur la Loi et les lignes directrices établies. Ces lignes directrices sont continuellement revues et mises à jour, ce qui permet à la Commission d'être objective tout en se gardant une marge de manœuvre. De cette façon, elle peut non seulement préserver l'intégrité des normes qui ont cours dans la collectivité, mais également apprécier et prendre en compte les qualités artistiques de la production ou son importance sociale ou documentaire.

Pendant la projection du film, chaque membre du comité note avec soin tous les éléments qui contribueront à sa classification : utilisation d'un langage grossier, présence de nudité, violence, activité sexuelle, scènes d'horreur et répercussions psychologiques du contenu. Après la projection, les membres du comité entament une discussion en consultant leurs notes et établissent le classement du film.

Chaque élément noté est évalué en fonction de son contenu, de son traitement et de l'effet cumulatif qu'il aura sur le spectateur. Les membres évaluent le style, le ton, la durée, la fréquence et la quantité de détails visuels et/ou verbaux. Le rapport entre ces éléments et le récit est également pris en compte dans la décision du comité.

En plus du classement d'un film, la CCCO peut ajouter des indications complémentaires telles que nudité, langage grossier ou violence brutale. Ces avertissements, tout comme le classement, doivent figurer sur toute publicité pour aider le public à exercer un

choix éclairé. En mars 2012, « Consommation de tabac » a été ajoutée à la liste d'éventuelles indications complémentaires.

Justification du classement

Un bureau de classification aide les consommateurs à exercer des choix éclairés au sujet des films qu'ils voient. Dans tous les pays développés, les amateurs de cinéma veulent être renseignés, autrement que par l'industrie cinématographique, sur le groupe d'âge auquel s'adresse le film (son classement) et sur son contenu (indications supplémentaires telles que langage grossier, violence, nudité, etc.). Cette information permet aux spectateurs de déterminer si un film est approprié pour leurs enfants ou pour eux-mêmes.

La plupart des pays développés, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Norvège, le Danemark et la Suède, sont dotés d'un bureau de classification des films.

L'activité principale de la CCCO consiste à classer les œuvres. La Commission constitue une précieuse source d'information sur les films et les vidéos et aide les spectateurs à exercer les choix éclairés en matière de divertissement, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Notre collectivité

Les normes qui prévalent au sein de la collectivité demeurent une priorité lorsque la CCCO révisé ses lignes directrices. La Commission dispose de plusieurs outils pour évaluer les besoins des collectivités qu'elle dessert.

La CCCO est structurée de façon à pouvoir résoudre les problèmes précis liés aux normes qui prévalent dans les collectivités. Les membres de la CCCO sont des personnes qui viennent des quatre coins de la province de l'Ontario et qui visionnent des films à temps partiel. Ils appartiennent à divers groupes d'âge, sont de divers horizons ethniques et professionnels et ont des orientations sexuelles diverses. Nous nous efforçons de compter autant d'hommes que de femmes parmi nos membres.

En général, tous les membres de la Commission se réunissent pour discuter des modifications à apporter aux politiques, aux procédures et aux lignes directrices. Toutes les modifications sont débattues et soumises au vote de l'ensemble des membres avant d'entrer en vigueur.

La Commission réévalue sa perception des normes sociales lors de projections qui ont lieu deux fois par mois et qui réunissent le comité d'examen officiel et les membres du grand public. Les opinions du public sur l'éventuelle classification sont ensuite comparées avec la décision officielle du comité.

La Commission reçoit également des commentaires des médias, de groupes d'intérêt et du grand public par lettre, téléphone, télécopieur, courriel ou par son site Web.

Sa responsabilité est de comprendre et de représenter les normes qui prévalent au sein des collectivités de l'Ontario.

Refus d'approbation

Le pouvoir de la CCCO de refuser d'approuver des films, subordonné aux dispositions relatives à l'obscénité selon le Code criminel du Canada, a été limité aux seuls films qui ont pour sujet principal la représentation explicite d'activités sexuelles. La Commission revoit régulièrement ses lignes directrices sur les films à caractère sexuel pour adultes afin de s'assurer qu'elle travaille en conformité, dans le cadre de son mandat en tant qu'organisme de réglementation provincial, avec les règles de l'Agence des services frontaliers du Canada et le Code criminel du Canada. La CCCO n'intervient aucunement dans les activités visant à déterminer l'obscénité ou la pornographie juvénile. Ces fonctions relèvent de la police et de l'autorité fédérale.

Bilan financier et bilan des activités 2012-2013

Bilan financier – 2012-2013

Revenus :	Frais de classement des films et des vidéos* 2 263 090 \$
	Revenus totaux..... 2 263 090 \$
Dépenses :	Indemnités quotidiennes 439 697 \$
	Dépenses directes de fonctionnement..... 70 497 \$
	Dépenses administratives et générales 541 401 \$
	Dépenses totales** 1 051 594 \$

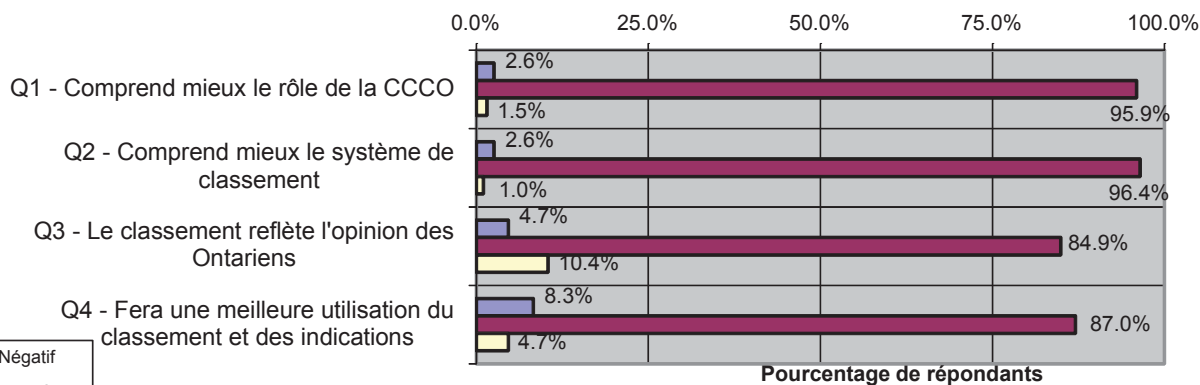
* Pour le classement des films, y compris des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public produits au Canada est gratuit. Des frais sont également exigés pour le classement des bandes-annonces et pour certains films classés sur dossier.

** Note : Ne sont pas inclus dans ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Répartition par catégorie Films grand public visionnés (toutes langues confondues)

	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009
Général	14 %	14 %	13 %	14 %	13 %
Surveillance parentale	33 %	31 %	32 %	32 %	29 %
14A	42 %	43 %	40 %	41 %	40 %
18A	9 %	8 %	11 %	11 %	12 %
Réservé aux adultes	2 %	4 %	4 %	2 %	6 %

Résultats du sondage sur les projections d'information destinées au public - 2012-2013



Bilan financier et bilan des activités		
	2012/2013	2011/2012
Bilan financier		
• Revenus*	2 263 090 \$	2 724 542 \$
• Dépenses**	1 051 594 \$	1 035 378 \$
Bilan des activités		
Films visionnés		
• Grand public (anglais et français)	835	1 001
• Grand public (autres langues)	187	198
• À caractère sexuel, pour adultes	3 029	3 259
• Bandes-annonces de films grand public	481	501
Total - Films visionnés	4 532	4 959
Minutes de projection		
• Grand public (anglais et français)	83 666	98 804
• Grand public (autres langues)	22 780	23 948
• À caractère sexuel pour adultes	266 758	299 167
• Bandes-annonces de films grand public	974	1 041
Total - Films visionnés	374 178	422 960
Films classés sans visionnement		
• Films grand public (classés sur dossier)	1 951	1 744
Appels/Non-approbation/Réexamen		
• Appels – décision révisée	10	13
• Appels – décision maintenue	3	3
• Décisions de non-approbation	32	30
• Réexamen – décision révisée	2	2
• Réexamen – décision maintenue	0	0
Comités de visionnement		
• Nombre de comités	501	512
• Moyenne de minutes visionnées par comité	747	826
Délai de service		
• Films 35mm (norme <=1-2 jours)	1.3	1.3
• Vidéo/DVD (grand public) (norme <=10 jours)	3.6	5.9
• Vidéo/DVD (adulte) (norme <=10 jours)	4.9	7.0
Projections publiques		
• Nombre de projections	16	22
• Nombre de participants	297	360
* Pour le classement des films, y compris des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont également exigés pour le classement des bandes-annonces et pour certains films classés sur dossier. ** Sont exclus de ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.		

Présidente

Janet Robinson

Janet Robinson est infirmière autorisée. Elle a travaillé pendant 24 ans dans une clinique d'obstétrique et de gynécologie. Elle a fondé une société de consultants qui offrait des visites à domicile aux nouveaux parents.

Pendant plusieurs années, Janet a travaillé à temps partiel comme infirmière d'entreprise au Toronto Star, à Ontario Power Generation et à l'hôtel Royal York.

Janet est également très active au sein de la collectivité où elle vit avec son conjoint. Le couple a deux enfants, maintenant adultes, et trois petits enfants. Lorsque son emploi du temps le permet, elle s'adonne à ses loisirs favoris, la lecture et le golf avec ses amis et sa famille.

Présidente suppléante

Tina Bragagnolo

Tina Bragagnolo est une mère au foyer depuis 14 ans. Elle est titulaire d'une spécialisation en sociologie et d'une mineure en français de l'Université Western et de l'Université York.

L'engagement communautaire de madame Bragagnolo comprend son service auprès des Brownies de la région d'Ajax-Pickering ainsi qu'auprès de foyers de personnes âgées.

Membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Membre	Municipalité	1re nomination (à ce poste)	Date de fin du mandat en cours
Poonamdeep Bhinder	Brampton	15 juillet 2009	14 juillet 2014
Joe Bognar	Thunder Bay	29 novembre 2010	28 novembre 2014
Susan Kaminesky Blair	Toronto	21 août 2008	A démissionné

Membre	Municipalité	1re nomination (à ce poste)	Date de fin du mandat en cours
			13 septembre 2012
Tina Bragagnolo	Toronto	28 mai 2003	27 mai 2013
Pat Brown	Brantford	15 juillet 2005	14 juillet 2013
David Dossett	Kingston	9 janvier 2013	8 janvier 2014
Donald Duprey	Toronto	14 novembre 2006	13 novembre 2016
Lorraine Dupuis	Sudbury	11 avril 2006	10 avril 2014
Cathy Ferlisi	Concord	25 octobre 2006	24 octobre 2016
Joanne Jackson	Ajax	21 août 2008	20 août 2013
Adam Garnet Jones	Toronto	22 octobre 2009	21 octobre 2014
Fred Kushnir	Windsor	29 novembre 2010	28 novembre 2014
Kristina Laukkanen	Toronto	25 octobre 2006	24 octobre 2016
Lindsay Lesse	Toronto	29 novembre 2010	28 novembre 2014
John Mastroianni	Welland	15 juillet 2009	14 juillet 2014
Walter (Bud) Polhill	London	4 mai 2011	3 mai 2013
Sue Rainville	Toronto	1er juin 2006	31 mai 2013
Janet Robinson	Toronto	15 octobre 2004	14 juillet 2013
Peter Smith	Pickering	9 janvier 2013	8 janvier 2014
Andrew Stewart	Toronto	9 janvier 2013	8 janvier 2014
Trudie Villeneuve	Toronto	5 janvier 2006	4 janvier 2014
Peter Watts	Burlington	21 août 2008	20 août 2013